



Commission paritaire professionnelle  
du bâtiment et du génie  
civil du Jura bernois

A toutes les entreprises de maçonnerie et de  
génie civil du Jura bernois  
Aux entreprises de travail temporaire  
Aux ORP, au BECO et au CMT-BE  
Au Service des Ponts et Chaussées

Bévilard, le 22 décembre 2022

### Informations pour l'année 2023 Nouvelle CN 2023 (2023-2025)

---

Madame, Monsieur,

Comme chaque année, la Commission paritaire professionnelle du Jura bernois (CPP-JB) vous informe des éléments importants à appliquer dans votre entreprise. Nous vous rappelons que ces règles sont obligatoires. Elles doivent être appliquées dans toutes les entreprises du secteur principal de la construction et à tous les collaborateurs soumis à la CN.

Comme vous l'avez très certainement entendu, au cours de l'année 2022 de nombreuses rondes de négociations ont eu lieu entre les différentes parties signataires de la CN qui sont finalement parvenues à un accord à la fin du mois de novembre. La partie ouvrière, représentée par les syndicats, a déjà accepté les modalités de la nouvelle CN lors d'une assemblée qui s'est déroulée le 10 décembre 2022. Pour que tout soit officiel, il manque encore la validation de la partie patronale qui doit se réunir le 13 janvier 2023. **Nous vous tiendrons informé de la situation fin janvier 2023.**

Les négociations autour de la nouvelle CN ont abouti, entre autres, aux modifications suivantes :

- Augmentation des salaires effectifs au 1<sup>er</sup> janvier 2023 de CHF 150.-/mois (CHF 0.85/heure)
- Majoration des salaires minimaux de CHF 100.-/mois
- Simplification du temps de travail avec une durée annuelle de travail calculée du 1<sup>er</sup> mai au 30 avril de l'année suivante

**Toutes ces propositions doivent être cependant approuvées par l'AG de la SSE le 13 janvier prochain.**

De plus, les cotisations des travailleurs au Fonds paritaire du Jura bernois (0.3%) qui étaient jusqu'à présent prélevées directement par le Parifonds Bau seront, dès 2023 prélevées par la Commission paritaire du Jura bernois. Ce changement intervient en raison d'un changement de système informatique chez Parifonds qui ne permet plus l'encaissement des cotisations aux fonds régionaux. Afin de pouvoir effectuer le travail d'encaissement, vous recevrez des documents dans le courant de l'année 2023.



Commission paritaire professionnelle  
du bâtiment et du génie  
civil du Jura bernois

**CPP JB**

Vous trouverez, ci-joint, les formulaires habituels à remplir et nous **retourner jusqu'au 31 janvier 2023**. Veuillez noter que ces formulaires doivent également être retournés même si votre entreprise n'a pas eu de personnel au cours de l'année 2022.

Nous vous rappelons que les entreprises qui élaborent leur propre calendrier de travail doivent l'envoyer à la Commission Paritaire pour contrôle avant fin janvier 2023. Les jours fériés définis dans le calendrier de la Commission Paritaire doivent être respectés.

En vous priant de prendre connaissance de ce qui précède, nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous adressons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

**Commission paritaire professionnelle  
du bâtiment et du génie civil du Jura bernois (CPPJB)**

  
le président  
Gregory Machado

  
la secrétaire  
Cinthia Cattin

**Annexes :**

- attestation collective Fonds Jura bernois / Parifonds
- formulaire d'annonce des travailleurs temporaires

}

**à retourner au secrétariat avant  
fin janvier 2023**

*Ces documents sont disponibles en téléchargement sur le site [cpp-jb.ch](http://cpp-jb.ch)*